



Monsieur François BAYROU
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 19 décembre 2024

MATHILDE OLLIVIER
SENATRICE
REPRESENTANT LES
FRANÇAIS ETABLIS HORS
DE FRANCE

DAMIEN GIRARD
DEPUTE DE LA 5^E
CIRCONSCRIPTION DU
MORBIHAN

MELISSA CAMARA
DEPUTE EUROPEENNE

Monsieur le Premier ministre,

Nous tenons à vous alerter de l'activité de grands chalutiers dans les eaux territoriales françaises.

Depuis un mois déjà, des navires géants appartenant à des multinationales pratiquent le chalutage pélagique dans la zone classée Natura 2000 des Bancs des Flandres. Neuf navires mesurant entre 81 et 142 mètres ont prélevé à eux seuls, en quelques semaines seulement, des milliers de tonnes de hareng.

Pourtant, les Bancs des Flandres relèvent du régime des aires marines protégées au titre de l'article L.334-1 du code de l'environnement, les parcs estuaires picards de la Mer d'Opale vers lesquels se dirigent actuellement ces chalutiers le sont également.

Chacun de ces chalutiers capture en un jour l'équivalent de ce que pourraient pêcher mille petits navires. Conçus pour opérer au large, ils raclent des filets longs de plusieurs centaines de mètres sur les fonds marins, capturent tout sur leur passage, et laissent un désert dans leur sillage. Le tissu socio-économique côtier, et les milieux marins dont il dépend, est fortement affecté par cette surexploitation des ressources halieutiques qui semble tout sauf rationnelle.

L'exclusion des navires industriels des eaux territoriales françaises dans la Manche a même été votée par le Comité régional des pêches de Normandie. Les pêcheurs côtiers et les associations de protection de l'environnement sont inquiets du pillage des ressources et de la destruction des écosystèmes causés par le passage de ces immenses chalutiers dans les eaux territoriales françaises.



Il s'agit là d'un enjeu de justice sociale autant que de protection de l'océan.

En préparation de la très attendue Conférence des Nations Unies sur l'Océan, que la France accueille à Nice en juin prochain, et puisque le Président de la République a annoncé que l'année 2025 serait « *L'Année de la Mer* », nous devons d'être exigeants et irréprochables quant à la protection des aires marines protégées françaises.

Ainsi, Monsieur le Premier ministre, nous vous invitons à prendre toutes les mesures nécessaires pour exclure ces grands chalutiers des eaux territoriales françaises.

En outre, afin de protéger le climat, la biodiversité marine et l'avenir d'une pêche durable sur nos littoraux, la France doit mettre en œuvre les recommandations de l'UICN sur les aires marines protégées, et adopter des mesures d'urgence pour la justice sociale et le tissu économique de nos littoraux : interdire les activités industrielles dans nos aires marines dites « protégées » ; placer 10% de nos eaux sous « protection stricte » ; exclure les navires de plus de 25 mètres de nos eaux territoriales (12 milles nautiques) pour protéger les écosystèmes et la pêche côtière en créant une zone de non-concurrence.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Mathilde OLLIVIER

Damien GIRARD

Mélissa CAMARA